



Nouvelle climatisation entretien

Par Magmag

Bonjour,

Je suis en location depuis 7 ans et en septembre de l'année dernière, le propriétaire a ajouté la climatisation. Je quitte les lieux très bientôt et il me dit que je dois faire l'entretien de celle-ci avant de quitter les lieux. Je me demande s'il peut l'exiger car la climatisation ne faisait pas partie de la maison quand je suis rentrée.

D'avance merci..Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez bénéficié de cet équipement depuis quasiment 1 an, vous devez donc procéder à l'entretien annuel avant votre départ et fournir l'attestation au bailleur.

Choisissez l'artisan en comparant les devis, sinon vous risquez que le bailleur vous retienne le montant de l'entretien par un artisan choisi par lui.

Par Magmag

Merci pour cette confirmation

Par isernon

bonjour,

le locataire doit l'entretien courant et les menues réparations.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31697#:~:text=Le%20locataire%20doit%20entretenir%20et%20faire%20les%20petites%20r%C3%A9parations%20des,s%C3%A8che%20linge%2C%20lave%20vaisselle]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31697#:~:text=Le%20locataire%20doit%20entretenir%20et%20faire%20les%20petites%20r%C3%A9parations%20des,s%C3%A8che%20linge%2C%20lave%20vaisselle[/url]

salutations